



## Compte rendu du conseil scientifique du 19 juin 2012

Le conseil scientifique s'est tenu le 19 juin 2012 à l'École française de Rome. M. Jacques Dalarun ouvre les débats à 9h30 et remercie la directrice d'avoir organisé les conseils à Rome.

### Composition du conseil scientifique

#### Membres présents ou représentés (17)

- M. Jacques DALARUN, directeur de recherche à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, Président du conseil scientifique ;  
Mme Audrey BERTRAND, représentante élue des membres de l'EFR ;  
M. Alain DEWERPE, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales ;  
Mme Hélène DUCHÊNE, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au ministère des affaires étrangères et européennes (représentée par M. Jean-Michel KASBARIAN) ;  
M. Jean-Louis FERRARY, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (AIBL), Président du conseil d'administration ;  
M. Roger GENET, directeur général pour la recherche et l'innovation au MSER (représenté par M. Jacques DUBUCS) ;  
M. Andrea GIARDINA, Istituto Italiano per la Storia Antica ;  
M. Stéphane GIOANNI, directeur des études de l'EFR élu par ses pairs ;  
M. Pascal MARTY, directeur adjoint scientifique au CNRS (représenté par Mme Françoise LE MORT) ;  
Mme Anna Maria RAO, professeur d'Histoire moderne à l'Université de Naples Federico II ;  
Mme Dominique RIGAUX, professeur à l'Université Pierre-Mendès-France (Grenoble) ;  
Mme Agnès ROUVERET, professeur d'archéologie et d'histoire de l'art à l'Université Paris-Ouest-Nanterre-La-Défense (procuration à M. Jean-Louis FERRARY) ;  
M. Simon SARLIN, représentant élu des enseignants chercheurs (y compris les membres) et assimilés ;  
M. Georges-Henri SOUTOU, membre de l'Institut, Académie des sciences morales et politiques ;  
M. André VAUCHEZ, membre de l'Institut, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;  
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR ;  
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (représenté par M. Yves-Marie BERCÉ).

#### Assistaient également à la séance

- M. Stéphane BOURDIN, directeur des études à l'EFR ;  
Mme Claude POUZADOUX, directrice du centre Jean Bérard de Naples ;  
M. Jean SCHNEIDER, secrétaire général de l'EFR.

#### Absent

- M. Philippe BOUTRY, président de l'université Paris I-Panthéon-Sorbonne.

## Ordre du jour

1. Examen du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012
2. Informations de la directrice
3. Information sur le projet de contrat quinquennal 2012-2016
4. Recrutement du directeur des études pour les époques moderne et contemporaine
5. Aide à la mobilité des chercheurs résidents
6. Publications :
  - a. débat sur le titre de la revue de l'EFR
  - b. examen d'un manuscrit proposé pour publication dans la Collection « Sources et documents d'histoire » : Matteo di Tullio e Luca Fois, *Stati di guerra. I bilanci della Lombardia francese del primo Cinquecento* (Rapports confiés à Jacques Bottin et Mathieu Arnoux)
7. Questions diverses

\*\*\*

### 1. Examen du procès-verbal de la séance du 29 mars 2012

Il est approuvé à l'unanimité (17 voix).

### 2. Informations de la directrice

- Le haut débit est installé depuis fin mai (10 mégabits au lieu de 2). Cela permettra d'installer la visioconférence dans les deux salles de piazza Navona ;
- Un nouveau site web sera opérationnel dans quelques mois, pour un coût de 25 à 28 000 €. Il utilisera le logiciel Drupal et aura plus d'interactivité ;
- Le rapport de la mission APIE a été reçu récemment. Il propose d'ajouter les termes « archéologie, histoire, sciences sociales » au logo de l'École et de valoriser son expertise et ses espaces ;
- Les observations définitives de la Cour des comptes sont arrivées. Elles contiennent 34 recommandations pour les 5 EFE ;
- Le devenir des membres sortants :
  - Pascal Vuillemin, sorti en 2010 et Thomas Tanase, sorti en 2011, ont fait une nouvelle campagne infructueuse ;
  - Virginie Bridoux, sortie en 2010, a été recrutée par le CNRS ;
  - Ghislaine Stouder est nommée maître de conférences à l'université de Poitiers ;
  - Aurélien Girard est nommé maître de conférences à l'université de Reims. Il renonce donc au poste de 4<sup>e</sup> année CNRS qui revient à Pierre Vesperini ;
  - Johann Petitjean bénéficie d'une bourse postdoctorale, dans le cadre d'un programme européen dirigé par Wolfgang Kayser, université Paris I-Panthéon-Sorbonne ;
  - Simon Sarlin est nommé ATER à l'université Pierre-Mendès-France de Grenoble.
- Mémoires des membres : Le président du CS, en accord avec la directrice, a choisi les rapporteurs comme le prévoit le règlement intérieur voté en juin 2011.
  - antiquité : Pierre Gros pour le mémoire de Ghislaine Stouder et Jean-Louis Ferrary pour celui de Pierre Vesperini ;
  - époques moderne et contemporaine : Georges Soutou pour le mémoire de Johann Petitjean.

### **3. Information sur le projet de contrat quinquennal 2012-2016**

Mme Catherine Virlouvét indique que c'est le CA qui devra se prononcer sur le contrat quinquennal. Les 5 directeurs et les 5 présidents des CA des EFE ont envoyé une lettre au directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle demandant le report du vote sur ce contrat qui suscite l'inquiétude sur plusieurs points :

- L'absence de garantie sur les salaires métropolitains : une hausse de 1% de la subvention est prévue (36 156 €). Or, la subvention de l'État est insuffisante depuis 2010 (déficit de plus de 200 000 € en 2011). L'augmentation de 1% de la subvention prévue ne suffira pas et impliquera des gels de postes à terme. La directrice rappelle que l'EFR n'est pas aux responsabilités et compétences élargies et ne gère donc pas sa masse salariale. Le fonds de roulement, sollicité depuis deux ans pour compenser, n'est pas inépuisable.
- Le budget de fonctionnement augmente de 2,5%. C'est une hausse modeste (71 400 €) mais on ne peut espérer mieux. L'inquiétude est sur l'enveloppe de départ, qui n'est pas précisée, car l'EFR recevait un supplément de 100 000 € par an pour les salaires du personnel local depuis plus de 10 ans. Ce « bonus contractuel » de 71 400 € est conditionné par une mutualisation de services entre les 5 EFE dont le calendrier doit être arrêté avant la fin de l'année 2012.
- En ce qui concerne cette mutualisation, une partie du contrat quinquennal a été rédigée par le ministère d'après les recommandations de la Cour des comptes portant sur le poste de secrétaire général. Cependant, cette dernière préconise dans un premier temps une étude de faisabilité. Les délais sont trop courts et le contrat quinquennal ne sera pas présenté au CA.

M. Jean-Louis Ferrary insiste sur les termes de la Cour des comptes dans ses recommandations 32 et 34 : elle parle d'étude de faisabilité. Rien ne justifie donc cette précipitation.

Mme Catherine Virlouvét indique qu'un conseil d'administration extraordinaire pourrait avoir lieu à la rentrée.

M. Jacques Dalarun exprime son accord de fond sur la mutualisation de services. Cependant, il considère qu'il peut y avoir de fausses bonnes idées, comme la création d'un secrétariat général unique pour les 5 EFE, et il souligne le rôle du secrétaire général à l'École française de Rome.

### **4. Recrutement du directeur des études pour les époques moderne et contemporaine**

M. Jacques Dalarun rend hommage à Jean-François Chauvard, malheureusement éloigné de l'EFR depuis plusieurs mois par la maladie.

Mme Catherine Virlouvét exprime ses souhaits de prompt guérison et donne lecture d'un émouvant message de Jean-François Chauvard aux membres du CS.

Mme Catherine Virlouvét indique que 4 maîtres de conférences se sont portés candidats au poste de directeur des études de la section d'histoire moderne et contemporaine et de sciences sociales : M. Fabien Archambault, M. François Dumasy, M. Jean-Pascal Gay et Mme Claire Judde de Larivière.

Une commission a été constituée pour un entretien avec ces 4 candidats (Mme Catherine Virlouvét, M. Jacques Dalarun, président du conseil scientifique, M. Alain Dewerpe, membre du conseil scientifique, contemporainiste et président de la commission d'admission des membres, M. Stéphane Giovanni et M. Stéphane Bourdin, directeurs des études, M. Jean

Schneider, secrétaire général). La directrice souligne la qualité de ces entretiens et remercie les candidats.

Elle informe le conseil scientifique que son choix s'est porté sur M. François Dumasy. Il s'agit d'un signe d'ouverture vers l'histoire contemporaine et la Méditerranée.

M. Jacques Dalarun souligne la grande qualité des prestations des candidats. L'avis de la commission a pu éclairer la directrice, sans la contraindre.

Le choix de M. François Dumasy est approuvé à l'unanimité par le conseil scientifique.

M. Yves-Marie Bercé rappelle le point n°2 des recommandations de la Cour des comptes : l'ouverture aux sciences sociales et à la période contemporaine. Les sciences sociales prendront une place de plus en plus importante. Il ne faudrait pas cependant que l'histoire moderne disparaisse. Ne pourrait-on pas créer une nouvelle section ?

Mme Catherine Virlovet rappelle que la Cour des comptes estime que 3 sections et 3 directeurs des études, c'est déjà beaucoup.

M. Jacques Dalarun émet le souhait que M. François Dumasy ne privilégie pas une période plus qu'une autre. Cette section est vaste et difficile à gérer.

M. Georges-Henri Soutou approuve les propos de M. Yves-Marie Bercé. Il souligne la qualité du dossier de François Dumasy et propose que le conseil scientifique insiste sur le fait qu'il doit être préparé à assumer l'ensemble du champ historique.

M. Jacques Dalarun relève aussi le danger pour le XIX<sup>e</sup> siècle, souvent délaissé, mais fait confiance à l'EFR pour assurer un équilibre entre les périodes.

## **5. Aide à la mobilité des chercheurs résidents**

Mme Catherine Virlovet présente ce dispositif. Elle indique que de nombreux chercheurs et enseignants chercheurs qui résident à l'EFR ne sont pas comptabilisés dans les capacités de recherche de l'établissement.

La conjoncture a changé et les mises à disposition par le CNRS de chercheurs avec indemnité de résidence ont fortement diminué.

M. Georges-Henri Soutou approuve pleinement ce statut de chercheur résident qui comble un vide. Il n'y a pas de confusion avec les membres. Il en profite pour remercier l'EFR de sa politique en faveur des boursiers.

M. Jean-Louis Ferrary considère que la différence avec les membres peut s'estomper si l'indemnité de résidence des membres diminue. La Cour des comptes est préoccupée par le ratio entre le personnel d'encadrement et le personnel scientifique dans les EFE. Il faut donc créer une notion plus large du personnel scientifique.

Pour M. Jacques Dalarun, les membres maîtres de conférences et les chercheurs résidents sont dans des cas assez proches. Il faut aussi compter les boursiers (140 environ par an) qui représentent un gros apport à la vie scientifique de l'EFR.

M. Jacques Dubucs intervient pour le ministère. Le rapport de la Cour des comptes va plus loin que les seules EFE, son rapport s'interroge sur la « faisabilité de la recherche en sciences humaines et sociales ». Il y a une reconnaissance du rôle des EFE dans la recherche, mais aussi une interrogation sur la pertinence du régime indemnitaire des membres. Les investissements d'avenir ont pour but de maximiser l'impact de l'investissement. Aucun chercheur ne doit être privé des fruits de l'investissement ainsi consenti. Les séjours en résidence de 6 mois ou un an sont une bonne réponse qui permettra d'accroître l'impact perçu de l'activité scientifique de l'EFR.

M. André Vauchez demande si l'appellation chercheur résident n'est pas trompeuse. Chercheur associé serait plus adéquat car ils ne seront pas forcément à Rome.

Mme Catherine Virlovet répond que le terme chercheur associé existe déjà au CNRS.

M. Jean-Michel Kasbarian cite l'exemple des UMIFRE. La notion de bourse ou d'aide à la mobilité n'est pas liée à la durée ou au montant, mais au lien de subordination (participation à la politique scientifique, horaire ...) qui implique un contrat de travail. S'il n'y a pas de contrat, il n'y a pas de lien de subordination et le chercheur ne peut pas être comptabilisé dans les forces scientifiques de l'établissement.

M. Georges-Henri Soutou ajoute que le fisc s'intéresse depuis peu aux boursiers de la Fondation Thiers.

La proposition de la directrice est mise aux voix. Elle est adoptée à l'unanimité.

## 6. Publications :

### a. débat sur le titre de la revue de l'EFR

M. Richard Figuiet lance le débat sur le titre de la revue de l'EFR.

On distingue les MEFRA (Antiquité), les MEFRM (Moyen-âge), les MEFRIM (Italie et Méditerranée, époques moderne et contemporaines).

Le titre de la revue pour les périodes moderne et contemporaine n'affiche pas clairement les périodes concernées, alors que les MEFRA sont très connus.

Il propose les « Mélanges de l'École française de Rome » avec en sous-titre « Archéologie, histoire, sciences sociales ».

Pour les périodes moderne et contemporaine, il est proposé de rajouter après Italie et Méditerranée les termes modernes et contemporaines.

Mme Catherine Virlovet considère que l'archéologie n'a pas grand sens pour les périodes moderne et contemporaine.

Mme Françoise Le Mort signale que dans d'autres pays l'archéologie se développe aussi pour ces époques.

M. Jacques Dalarun pense qu'il est important pour les bibliothèques et les chercheurs de ne pas trop changer les titres des revues.

M. Jean-Louis Ferrary voit cela comme un retour à la revue unique, avant les trois séries. La continuité du titre, ainsi que le format, sont importants.

Mme Catherine Virlovet se demande si cela est suffisant comme changement.

M. Stéphane Bourdin n'est pas sûr que le problème soit seulement de changer de titre pour une revue qui est mal connue.

M. Jacques Dalarun précise que le débat de fond sur les revues n'est pas à l'ordre du jour.

La proposition de M. Richard Figuiet est adoptée à l'unanimité.

### b. examen d'un manuscrit proposé pour publication dans la Collection « Sources et documents d'histoire » : Matteo di Tullio e Luca Fois, *Stati di guerra. I bilanci della Lombardia francese del primo Cinquecento* (Rapports confiés à Jacques Bottin et Mathieu Arnoux).

M. Jacques Dalarun précise qu'il n'est pas utile de divulguer sur l'ordre du jour le nom des rapporteurs, qui doit demeurer confidentiel.

M. Stéphane Gioanni présente le manuscrit en précisant que c'est M. Jean-François Chauvard qui a géré le dossier. Il s'agit de l'état des finances du duché de Milan pendant l'occupation française. Les sources sont en France. Cette période a été oubliée et le manuscrit est de grande qualité. L'introduction serait à revoir et la cartographie est absente, enfin cette étude ne concerne que trois années.

M. Richard Figuiet indique que ce manuscrit sera publié dans la collection « Sources et documents d'histoire du Moyen Âge » créée par M. André Vauchez.

M. Jacques Dalarun considère que les 3 années choisies comme échantillon sont pertinentes, malgré l'observation de M. Jean-Louis Ferrary, pour lequel 2 années de plus serait plus intéressant. Il pense que le manuscrit doit être accepté dans le principe, mais qu'il faut modifier la partie historique en ajoutant des éléments de comparaison avec d'autres années.

Le conseil scientifique donne un avis favorable à la publication à l'unanimité.

## 7. Questions diverses

M. Jacques Dubucs revient sur les recommandations de mutualisation de la Cour des comptes. Il considère que les EFE se comportent comme un club aristocratique essayant d'assurer sa survie en mutualisant quelques services. L'insertion accrue de l'EFR dans la recherche devrait plutôt être vue de façon dynamique en tirant parti des opportunités qui s'annoncent. Par exemple les ERA-NET (Réseau de financeurs publics européens lançant des appels à projets pour financer des projets collaboratifs de recherche-développement et innovation). Il y a un projet en cours sur la Baltique, bientôt un sur la Méditerranée. L'EFR doit être présente pour épauler la recherche en Méditerranée ; elle doit développer le partenariat avec les surintendances italiennes.

Mme Catherine Virlovet lui répond que les collaborations sont déjà très nombreuses avec les surintendances dans toute l'Italie. Ces réflexions sont positives et l'EFR doit plus travailler sa communication. Les EFE sont conscientes de leur mauvaise visibilité en dehors d'un cercle restreint. La mutualisation devrait leur permettre de donner une image plus claire.

M. Jacques Dubucs ajoute qu'il y a deux options : une articulation interne en réseau ou une ouverture vers l'extérieur. La première est clientéliste et productrice d'excellence limitée.

Pour lui, l'idée d'un PRES est irréaliste et incompatible avec l'ouverture vers l'université française.

M. Jean-Michel Kasbarian précise que le MAEE s'interroge sur trois éléments : la coopération, le chevauchement, la redondance. On ne peut que coopérer pour éviter les chevauchements et la redondance. Les groupements d'intérêt scientifique peuvent être une solution pour habituer les établissements à travailler ensemble. L'Institut des Amériques est un bon exemple.

M. Georges-Henri Soutou souligne l'intérêt des formules ERA-NET. Il souhaite aussi qu'on s'intéresse au réseau des instituts historiques allemands à l'étranger, dont le fonctionnement pourrait être un exemple.

M. Jacques Dalarun conclut le débat. Il souhaite faire un bilan de l'année de fonctionnement du conseil scientifique, qui a tenu quatre réunions depuis octobre 2011 et est arrivé au tiers de son mandat. Il considère que les débats ont été de grande qualité, et les actes forts (recrutements des membres, d'un directeur des études, publications). Cependant, il constate qu'il n'y a eu aucune discussion approfondie sur les programmes de recherche. Le CS n'est-il pas le lieu d'examen privilégié des opérations de recherche en préparation ou en cours de réalisation ? Il devrait être une structure de coopération, un conseil d'orientation et de prospective ; il est prêt à aider l'EFR dans le pilotage des opérations de recherche. Le plus intéressant lui semble être la naissance d'une opération, dont le CS devrait être informé.

M. Jean-Louis Ferrary confirme l'intérêt du CS. L'AERES ne joue pas pleinement son rôle en n'évaluant pas l'action scientifique de l'EFR. L'établissement devrait mettre en place un contrôle externe.

Les débats sont clos à 11h45.